

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet urbain de requalification des espaces extérieurs du quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin, il est prévu la création de vingt jardins familiaux.

Cet espace se situe dans la partie sud du quartier, à l'interface entre les immeubles et les pavillons. Il permettra la création de vingt jardins avec des abris de rangement.

Pour ce faire, la Communauté urbaine va obtenir, de l'OPAC du Grand Lyon, de l'association syndicale des propriétaires de Vaulx en Velin la Grande Ile et de la commune de Vaulx en Velin, propriétaires des parcelles concernées, les autorisations expresses de procéder à ces travaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de construire de ces abris de jardin et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,